

LES ÉLÉMENTS CLÉS

« L'enseignement en milieu pénitentiaire est un droit et tout détenu doit y avoir accès (...) il s'adresse en priorité aux détenus mineurs, aux détenus majeurs âgés de moins de 25 ans et aux détenus qui ne maîtrisent pas la langue française (analphabètes, illettrés, allophones) et les savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul).

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes(...)

L'enseignement s'inscrit parmi les missions essentielles de service public de l'éducation et du service pénitentiaire qui est de :

- Permettre aux personnes détenues d'acquérir les savoirs fondamentaux, ainsi que les repères et les références indispensables à l'exercice de la responsabilité individuelle et de la citoyenneté;
- Inscrire chaque personne détenue dans un parcours de formation adapté permettant une insertion sociale, professionnelle et citoyenne à la sortie de la détention;
- Développer une approche différenciée du public (...)
- Préparer aux diplômés et attester les compétences acquises ou travaillées dans des dispositifs de remobilisation;
- Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention »

(Convention Ministère de la Justice - Ministère de l'Éducation Nationale du 15/10/2019)

REPRISE DE SCOLARITÉ À L'ISSUE DE LA DÉTENTION

(convention interrégionale du 16/09/2020)

Un partenariat entre les Recteurs des régions académiques PACA et Corse, les directions interrégionales des Services Pénitentiaires et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour construire et sécuriser les projets de retour en formation sous statut scolaire des mineurs incarcérés, à leur sortie de détention.

La difficulté de mobiliser les jeunes majeurs sans diplôme dans un parcours scolaire nous a amenés à proposer la délivrance d'attestations de compétences travaillées délivrées par les Recteurs.

LE PROJET DE L'UPR PACA-CORSE 2017/2022

- Accompagner les initiatives pédagogiques dans la pratique professionnelle
- Être acteur des projets de reprise de scolarité et de formation en sortie de détention

Direction Interrégionale des services Pénitentiaires de Marseille
Mise à jour Septembre 2023

RESPONSABLES LOCAUX DE L'ENSEIGNEMENT 2023-2024

ACADÉMIE DE NICE

Alpes- Maritimes	MA de Nice Julie Muller 04 93 13 53 17 rle.ma-nice@justice.fr	MA de Grasse Marc Fournier / Philippe Mera 04 93 40 36 70 rle.ma-grasse@justice.fr
	CP Toulon Carine Ramella 04 94 20 99 98 rle.cp-toulon@justice.fr	MA Draguignan Sophie Abelsador 04 83 08 72 14 sophie.abelsador@externes.justice.fr

ACADÉMIE AIX-MARSEILLE

Bouches-du-Rhône	EPM La Valentine Frederic Liberali 04 91 35 77 06 federic.liberali@justice.fr	MA Aix-Luynes Alain Franceschi 04 42 37 93 14 alain.franceschi@justice.fr
	CP Marseille Baumettes Beatrice Saou 04 88 22 91 58 beatrice.saou@justice.fr	CD Tarascon Marilyne Bornand 04 90 99 10 65 rle.cd-tarascon@justice.fr
Alpes de haute pce	MC Arles Brigitte Barbet 04 90 99 07 28 rle.mc-arles@justice.fr	CD Salon Armelle Cousin 04 90 99 10 65 rle.cd-salon-de-provence@justice.fr
	CP Avignon-Le Pontet Aimon Chabaud 04 90 03 30 63 rle.cp-le-pontet@justice.fr	
Haute Corse	Audrey Esmieu MA de Digne et MA de Gap 04 92 31 01 25 / 04 92 53 20 90 audrey.esmieu@ac-aix-marseille.fr	

ACADÉMIE DE CORSE

Haute Corse	CP Borgo Jean Limongi 04 95 36 05 00 jean.limongi@justice.fr	CD Casabianda Valérie Renou 04 95 57 22 39 valerie.renou@justice.fr
Corse du sud	MA Ajaccio Véronique Poli 04 95 23 78 00 vpoli1@ac-corse.fr	

ORIENTATION/INSERTION

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE:

EPM/Baumettes Sabine Hernandez sabine.hernandez@justice.fr
Grasse Dina Vlassios dina.vlassios@ac-nice.fr

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE :
EPM/ Luynes Manon Venuze manon.venuze@ac-aix-marseille.fr
Le Pontet Valérie Tersen valerie.tersen@ac-aix-marseille.fr

CEF et CER

CEF LES CEDRES MARSEILLE Thimy Nguyen 04 91 17 06 32 thi-my-y.nicolas@ac-aix-marseille.fr	CEF DON BOSCO MARSEILLE Corinne Montesinos 04 91 05 01 03 corinne.montesinos@ac-aix-marseille.fr
CEF DE BRIGNOLES Marc Auberget 04 94 72 49 01 marc-henri.auberget@ac-nice.fr	CEF DE MONTFAVET Mourad Ouraou 04 90 32 27 90 mourad.ouraou@ac-aix-marseille.fr
CER DES HAUTES-ALPES Aurélien Chameon 04 92 40 29 95 chameon.cerha@gmail.com	

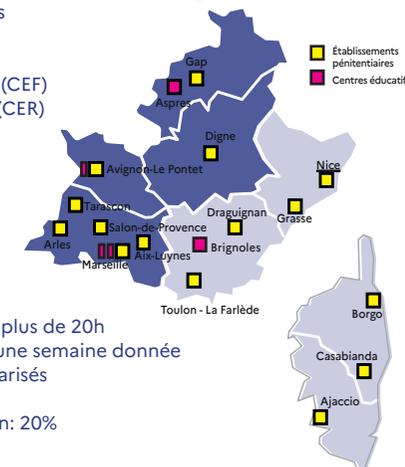
UNITÉ PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE DE MARSEILLE

Un réseau de 16 centres scolaires

4, traverse de rabat – b.p. 121 13277 marseille cedex 09
<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/upr-paca-corse/spip/>

Direction interrégionale des services pénitentiaires de marseille

- > 1 Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
- > 4 Quartiers Mineurs garçons
- > 1 Quartier Mineures filles
- > 2 Quartiers femmes
- > 4 Centres éducatifs fermés (CEF)
- > 1 Centre éducatif renforcé (CER)



- > 6576 détenus rencontrés
- > 3193 élèves scolarisés
- > 1268 élèves scolarisés sur une semaine donnée
- > 557 non francophones scolarisés
- > 417 mineurs dont 24 filles
- > Taux moyen de scolarisation: 20%

UPR Marseille

- 2 régions académiques (PACA et Corse) et une académie (Nice)
- 16 Unités Locales d'Enseignement
- 65 enseignants (ETP)
- 2 Psychologues Education Nationale
- 3 formateurs Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire
- 149 enseignants vacataires
- 1 479 heures hebdomadaires d'enseignement, dont 369 à destination des mineurs
- 892 inscriptions aux examens ; 634 présents ; 552 réussites

ÉQUIPE DE DIRECTION

Proviseur Lionel Negre
04 91 40 86 90 / 06 46 05 86 90 lionel.negre@justice.fr

Directeur de l'enseignement EPM Frederic Liberali
04 91 35 77 06 / 06 62 53 56 89 frederic.liberali@justice.fr

Adjoint du Proviseur Didier Rassek
06 37 96 60 03 didier.rassek@justice.fr

SECRÉTARIAT upr.disp-marseille@justice.fr

Abla Kermiche 04 91 40 86 87 / 06 70 88 20 33
abla.kermiche@justice.fr

• <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr>

ASSURER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POUR L'ENSEMBLE DES MINEURS DÉTENUS

QUELLE POPULATION MINEURE ?

EPM : 59 places - 202 entrants
 QM Avignon-Le Pontet : 19 places - 60 entrants
 QM Grasse : 31 places - 61 entrants
 QM filles Baumettes : 10 places - 32 entrants
 QM Borgo : 4 places - 1 entrants
 QM Aix-Luynes (25 places, 62 entrants)
 Les mineurs représentent 13%* des détenus scolarisés en PACA-Corse.
 25% des heures d'enseignement de l'UPR dédiées aux mineurs (QM et EPM)*.
 12% à l'EPM soit 165h/semaine Objectif de 100% des mineurs scolarisés

* Ces chiffres sont à modérer : durant la période de confinement, la prise en charge des élèves mineurs a été renforcée redéploiement des moyens d'enseignement dédiés aux publics majeurs vers les publics mineurs.

418 mineurs entrants (dont 48% à l'EPM) et 32 mineures
 Durée moyenne d'incarcération : **environ 3 mois**
50 % de moins de 16 ans

Situation scolaire à l'incarcération à l'EPM 2021/2022 :
22% des mineurs n'ont jamais été scolarisés en France
33% des mineurs sont déscolarisés depuis plus d'un an
37% des mineurs sont déscolarisés depuis plus de deux ans
10% des mineurs sont déscolarisés depuis moins d'un an
16% des mineurs sont scolarisés avant incarcération
 L'âge moyen est de 16 ans. Les mineurs restent hébergés environ 106 j à l'EPM
40 maintiens de scolarité ont été réalisés pour les mineurs scolarisés à l'arrivée.
35 demandes de rescolarisation ont été conduites avec réorientation ou reprise de scolarité effectives.



EPM DE MARSEILLE

ACQUERIR DES SAVOIRS DE BASE APPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE AUX NON FRANCOPHONES

QUELLES PRIORITÉS ?

Repérage de l'illettrisme
 Chaque personne détenue arrivant est testée lors de la phase d'accueil afin de lui proposer une scolarisation individualisée.
 Niveau de lecture
 Depuis le 1er janvier 2020, le test de Compétences Élémentaires en Lecture du Français (CELF) est utilisé sur le territoire national afin de repérer le niveau de maîtrise en langue française et lutter contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire.

311 élèves scolarisés sont en situation d'illettrisme
355 élèves scolarisés sont en difficulté de lecture

QUELS NIVEAUX DE SCOLARISATION ?

Durant l'année scolaire 2021 - 2022, plus de la moitié des élèves ont un niveau infra-bac et bénéficient d'une remise à niveau.

21,5% ne parlent pas français ou le parlent de façon rudimentaire
8,7% inscrits en cours d'alphabétisation
15,5% en remise à niveau début collège
22% inscrits niveau DNB/CAP
9,5% inscrits niveau lycée et DAEU
0,6% niveau enseignement supérieur
22,1% sur des modules d'activités transversales

LE FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE : QUELS DIPLÔMES ?

DILF - Diplôme Initial de Langue Française tout public
 L'UPR est centre d'examen DILF habilité par France Education International.
26 enseignants habilités examinateurs-correcteurs DILF
 DELF - Diplôme d'Etude de Langue Française tout public
 L'UPR est centre d'examen DELF depuis mai 2014.
36 enseignants habilités examinateurs-correcteurs DELF

QUELS PARTENARIATS ?

- Partenariat avec le Conseil Régional SUD le financement d'actions culturelles - 14 projets Initiatives Educatives Scolaires (INES) proposés par des enseignants pour des actions culturelles;
- Partenariat avec le Centre International de Valbonne pour la mise en place des examens du DELF (Diplôme d'Etudes de Langue Française) et la formation des enseignants aux fonctions d'examineurs / correcteurs du DELF;
- Conventions avec les universités d'Artois (Académie de Lille), de Corte, de Nice, Aix-Marseille, Toulon-La Garde et Avignon pour la passation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires.

VISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES VALIDÉES PAR DES DIPLÔMES ET DES CERTIFICATIONS RECONNUES

LES RÉUSSITES AUX EXAMENS : QUELS DIPLÔMES ?

	DILF	DELF	CFG	DNB	CAP	DAEU	Bac	LMD	TOTAL
Nb réussites	45	291	113	23	54	10	2	3+6	547
Taux de réussite	100%	94%	94%	74%	59%	52%	50%	64%	

CAP : passation en détention
 Maintenance des Bâtiments et Collectivités ;
 Boulangerie Cuisine ; Proélec ; Vente ; Coiffure.

QUELLE RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS AUX EXAMENS ?

6% DILF
40,5% DELF
24,5% CFG
6% DNB
17,5% CAP
3,5% DAEU
0,5% BAC
1,5% LMD

PUBLICS PRIORITAIRES

UN AUTRE MODE D'ÉVALUATION : QUELLES ATTESTATIONS ?

> Attestations de positionnement et de construction de parcours scolaires

Sont délivrées :
 Des attestations académiques pour remobiliser et préparer à un diplôme sont signées par M. le Recteur de région académique PACA, M. le Recteur de région académique Corse et M. le Recteur de l'académie de Nice.

Des attestations UPR pour valoriser des parcours et favoriser l'insertion sociale et professionnelle (création d'entreprise ; histoire des arts ; langues vivantes ; arts de la scène ; art musical ; service restauration...)

QUELLES EXPÉRIMENTATIONS EN 2021-2022 ?

> Validation des Acquis de l'Expérience : par convention entre la DISP de Marseille et le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) d'Aix-Marseille, expérimentation sur trois sites de VAE pour une dizaine de personnes détenues (MC Arles, MAF Baumettes, CD Tarascon) avec les premiers jurys CAP organisés entre mars et mai 2022.

> CAP entretien des espaces verts et paysagisme : au CD Borgo depuis décembre 2021, l'établissement en collaboration avec le lycée agricole a mis en place une véritable alternance (4 jours en formation professionnelle/ 1 jour en formation théorique).